



Choix de la formation

Sélectionner la formation à l'aide du menu déroulant

Participant.e

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Adresse :

@ : Téléphone :

Fonction :

Facturation

Madame

Monsieur

NOM : Prénom :

Entreprise : Fonction :

Adresse :

@ : Téléphone :

N° Siret :

Si recours à la Subrogation

OPCO : Mail Contact OPCO :

Adresse OPCO :

Toute inscription vaut validation de la participation et acceptation des conditions générales de vente détaillées au verso. Pour toute situation de handicap nécessitant un aménagement, merci de nous le signaler lors de votre inscription. En cas d'absence se référer à la convention. Ce bulletin d'inscription est à envoyer 15 jours avant la date de la formation au mail suivant : fstraining@formasup-arl.fr

Règlement à adresser

Formation sur 1 journée : 500 € / Formations sur 2 journées : 1000 € - Si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs modules de formations, des tarifs dégressifs existent. Merci de contacter fstraining@formasup-arl.fr

Par chèque à l'ordre de FormaSup ARL, 66 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon

Par virement bancaire

Fait à :

Signature :

Le :

Le CENTRE DE FORMATION D'APPRENTI-ES (CFA) **FormaSup Ain-Rhône-Loire**, ci-après dénommée FORMASUP ARL, Association, N° de déclaration d'activité 84691657569 domicilié 66 avenue Jean Mermoz - BP 8048 - 69351 Lyon cedex 08, N° d'établissement (UAI) : 0693891E - SIRET : 439 039 611 000 25 représenté par Thierry BOURGERON, Président.

FORMASUP ARL développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise sous la dénomination « FORMASUP Training ».

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les formations proposées par FORMASUP ARL et achetées par le client professionnel ci-après dénommé le Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite par FORMASUP ARL, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FORMASUP ARL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte, fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FORMASUP ARL, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la ou des formations achetées.

2. Formations en présentiel et en distanciel

2.1 Formations interentreprises

Les dispositions du présent article concernent les formations inter entreprise, disponibles au catalogue FORMASUP ARL et réalisées soit dans les locaux de FORMASUP ARL ou des locaux mis à disposition par FORMASUP ARL soit à distance.

2.1.1 Remplacement d'un participant

FORMASUP ARL offre la possibilité de remplacer un participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

2.1.2 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FORMASUP ARL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

2.2 Formations intra entreprise

Les dispositions du présent article concernent des formations intra entreprise, développées sur mesure et exécutées dans les locaux de FORMASUP ARL, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client, ou à distance.

2.3 Conditions financières

2.3.1 Conditions financières communes

Le règlement du prix de la formation est à effectuer 30 jours avant le démarrage de la première journée de formation, comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASUP ARL.

Tous les prix sont indiqués net de taxe. FORMASUP ARL est non assujettie à la TVA.

En cas de subrogation de paiement, le CLIENT s'engage à verser le reste à charge de la formation à FORMASUP ARL et ce dans un délai maximum de 3 mois après la dernière session de formation, comptant, sans escompte à l'ordre de FORMASUP ARL.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. Le client s'engage à fournir dès son inscription une preuve de dépôt de sa demande de prise en charge. L'accord de prise en charge doit être communiqué auprès de FORMASUP ARL dès réception ou au plus tard 3 mois après la dernière session de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FORMASUP ARL au Client.

Le montant pris en charge par l'OPCO sera facturé à l'issue de la formation pour paiement à FORMASUP ARL.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FORMASUP ARL dans les 3 mois suivant la dernière session de formation, FORMASUP ARL se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

2.3.2 Particularités financières intra

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par FORMASUP ARL. Le Client s'engage à retourner cette proposition commerciale signée à FORMASUP ARL.

3. Dispositions communes aux formations

3.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de réalisation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie au Client sur demande.

3.2 Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre FORMASUP ARL et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du tarif de la session sera facturé au Client
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du tarif de la session sera facturé au Client.

4. Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par FORMASUP ARL sont valables 3 mois à compter de l'envoi du bon de commande.

La formation est réputée acceptée dès la réception par FORMASUP ARL d'une convention de prestation signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission de ladite convention de prestation.

La signature de la convention de prestation et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FORMASUP ARL à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5. Prix

Les prix des prestations de FORMASUP ARL font référence aux stipulations contractuelles. Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Les éventuelles taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques et l'utilisation du matériel pédagogique. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel spécifique sont facturés en sus. Les tarifs des services associés, tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires, sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre.

6. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement doit être effectué par le Client comptant et à réception de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ; aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Sauf dispositions contractuelles particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations dans un délai maximal de 30 jours, date d'émission de facture.

7. Pénalités de retard

La date de règlement figurant sur la facture constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. La facturation des pénalités de retard peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de la part de FORMASUP ARL, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. A ces pénalités de retard s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par FORMASUP ARL.

8. Paiement anticipé

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

9. Paiement subrogé

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué en tout ou partie par un opérateur de compétences ou un autre organisme financeur, il s'engage dans tous les cas à :

Fournir à FORMASUP ARL l'attestation de financement délivrée par cet organisme dans un délai de 3 mois après la formation.
Répondre, en tant que de besoin, aux demandes de l'organisme financeur.

Dans le cas où la prise en charge de l'organisme financeur ne peut finalement être obtenue avant la première échéance de facturation ou bien si la prise en charge est partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Dans tous les cas, le Client s'assure personnellement du paiement de FORMASUP ARL par l'organisme financeur ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

10. Justification des prestations

FORMASUP ARL fournit, sur demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L. 6361-1 et s. du Code du travail.

A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle rembourse les sommes indûment perçues, en application des dispositions de l'article L. 6354-1 du même code.

11. Résiliation

En cas de manquement aux obligations souscrites, la partie créancière de l'obligation inexécutée doit mettre en demeure la partie défaillante de remédier à la situation.

La mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze (15) jours ouvre le droit à la partie demanderesse de résilier la convention ou le contrat en cause.

La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de quinze (15) jours.

Toute résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des factures émises par FORMASUP ARL.

Lorsque le manquement consiste en un défaut de paiement total ou partiel d'une seule échéance contractuellement prévue, toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies augmentées, le cas échéant, des pénalités de retard prévues à l'article 6.3. De plus, le Client doit à FORMASUP ARL une indemnité égale à 50% du prix des prestations restant à réaliser au titre du/des préjudices subi(s) par elle du fait de la résiliation.

12. Annulation, Report ou Abandon - Débit formation

Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à FORMASUP ARL par écrit (lettre, courriel, télécopie).

En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, FORMASUP ARL facturera des droits d'annulation représentant 70% du prix des prestations annulées.

Pour le cas où les prestations sont annulées par FORMASUP ARL, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

FORMASUP ARL se réserve la faculté de reporter ses prestations. Le Client est dans ce cas informé par écrit dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation de ce chef.

En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire, les périodes de formation sont facturées par FORMASUP ARL.

13. Force majeure

Lorsque, par suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la loi et la jurisprudence en cours, FORMASUP ARL est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par FORMASUP ARL.

14. Dispositions relatives aux achats de prestations par un Client non professionnel

Est considérée comme Client non professionnel toute personne physique qui achète à titre individuel et à ses frais une ou des prestations à FORMASUP ARL. Dans ce cas, un contrat de formation professionnelle conforme aux prescriptions de l'article L. 6353-4 du Code du travail est obligatoirement conclu. A compter de la signature de ce contrat, le Client non professionnel dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Le prix de la prestation est fixé par le contrat. FORMASUP ARL peut exiger le paiement d'une avance pouvant aller jusqu'à 30% de ce prix. Toutefois, celle-ci ne sera due qu'après l'expiration du délai de 10 jours en application de l'article L. 6353-6 du Code du travail.

Le solde du prix est facturé selon un échéancier fixé par le contrat de formation professionnelle. Le délai de règlement maximal est de 30 jours, date d'émission de facture. Tout défaut de paiement rend immédiatement exigibles les sommes dues à FORMASUP ARL. Outre ces sommes, le Client non professionnel est redevable d'une indemnité correspondant à 20% du solde impayé. Cette indemnité est due à compter de la mise en demeure adressée par FORMASUP ARL par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, l'absence de règlement total ou partiel ou tout incident de paiement, ouvre le droit à FORMASUP ARL de suspendre ou de résilier le contrat dans les conditions mentionnées au point 12 des présentes.

15. Responsabilité de FORMASUP ARL

L'obligation souscrite par FORMASUP ARL dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

16. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FORMASUP ARL au Client.

FORMASUP ARL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

17. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de FORMASUP ARL en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services FORMASUP ARL associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à FORMASUP ARL par courrier électronique : protectiondesdonnees@formasup-arl.fr ou par lettre à l'adresse suivante : 66 avenue Jean Mermoz 69 351 Lyon en indiquant votre nom, prénom, domicile et e-mail (le cas échéant vos références client) ainsi que l'objet de votre demande dans des termes clairs et lisibles. FORMASUP ARL s'engage à donner suite à votre demande vérifiée sous un délai d'un mois à compter de sa réception. L'intégralité de la politique de protection des données personnelles est disponible sur le site internet de FORMASUP ARL.

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMASUP ARL aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

18. Propriété intellectuelle

FORMASUP ARL est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMASUP ARL pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FORMASUP ARL. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FORMASUP ARL. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, FORMASUP ARL demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

19. Protection et accès aux informations à caractère personnel

FORMASUP ARL s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation et d'amélioration de l'offre de FORMASUP ARL ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Délégué à la protection des données, de FORMASUP ARL, 66 avenue Jean Mermoz 69 351 Lyon, ou par voie électronique à : protectiondesdonnees@formasup-arl.fr

En particulier, FORMASUP ARL conserve les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

20. Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de LYON.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses conséquences, les parties choisissent leurs domiciles respectifs.

21. Attestation de réalisation

En cas d'absence, FORMASUP ARL ne pourra délivrer d'attestation de réalisation au stagiaire concerné.

En cas d'absence partielle, FORMASUP ARL délivrera une attestation de réalisation correspondant au nombre d'heures réalisées.

***Cursus innovant et hybride intégrant
le Serious Game du Management de l'Alternance***

« Si vous avez des a priori pour vous former comme tuteur, après cette formation, vous aurez des convictions. » -
Parole d'un tuteur formé

- Durée:** 2 jour (14 heures) + Serious Game **MAPINBLACK** (1h de jeu)
Tarif: 1000€ la formation – Prise en charge tout ou par votre OPCO (sur devis)
Public: Maîtres d'apprentissage, Tuteurs Entreprise
Prérequis : Exercer une fonction de Maître d'apprentissage ou d'encadrant
Format : Distanciel*/Présentiel – Nous contacter.

*En distanciel, disposer d'un PC équipé d'une caméra, d'un système audio et d'un débit suffisant. Être également à l'aise avec un ordinateur et la navigation Internet.

Objectifs et compétences visées :

- Comprendre et mettre en œuvre son rôle de maître d'apprentissage
- Acquérir une méthodologie pour transmettre les savoir-faire
- Enrichir ses compétences managériales en présentiel et à distance

Contenu :

- Situer les rôles et missions de chacun.e pour bien se positionner (alternant.e, tuteur pédagogique, maître d'apprentissage)
- Savoir adapter sa communication à chaque génération
- Construire le parcours de formation de l'alternant.e en situation de travail
- Accompagner efficacement sa progression : Manager et développer ses compétences
- Manager à distance : les spécificités

Formatrice : **Nathalie RAMON-BALDIE**, Formatrice, Coach – Conférencière en leadership motivationnel

Carole BUFFELARD, Formatrice, Coach Certifiée

Blandine AZE, Formatrice, Coach

Pédagogie : Active et participative

- Introduction avec un Serious Game
- Travail individuel / de groupe
- Séance de co-développement
- Cas pratiques / Entraînement
- Elaboration d'outils de suivi
- 1h de coaching personnel jusqu'à 6 mois après la formation **OFFERTE**

Evaluation :

- Autodiagnostic (niveau et attentes) avant la formation
- Evaluation à chaud en fin de formation (satisfaction)
- Quizz de compétences en fin de formation (acquis)
- Évaluation "à froid" sous 3 mois (transfert de compétences)

Pour toute information ou demande de formation intra entreprise, contactez-nous :

fstraining@formasup-arl.fr / 04 78 77 04 57

Les inscriptions sont possibles J-15 au plus tard avant le 1^{er} jour de formation.

Nos locaux et toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap



Le Serious Game du Management de l'Alternance

Encapsulé dans la formation, ce Serious Game introduit aux **apports fondamentaux du management de l'alternant.e**. Ce cursus innovant permet à notre formatrice de se consacrer à l'entraînement et à la personnalisation de son intervention.

Il s'agit de découvrir et d'appréhender le périmètre des missions, et les compétences associées d'un MAP par le jeu et les ressources pédagogiques mises à disposition. Ces connaissances vous permettront de mieux accompagner et sécuriser le parcours des alternant.e.s afin de prévenir les ruptures et ainsi optimiser la diplomation et la réussite des parcours des jeunes.

L'objectif de ce Serious Game : acquérir **8 compétences fondamentales** sur les 20 compétences clés apprises pendant la formation.

Ce Serious Game s'intègre donc à part entière dans **un parcours pédagogique blended learning** pour permettre un apprentissage ludique en mixant learning game et training game.

En intégrant une partie de la formation sous forme de Serious Game, FormaSup ARL contribue au développement d'une réponse formation sur mesure innovante, utilisable au bureau ou en télétravail.

Le jeu MAP IN BLACK

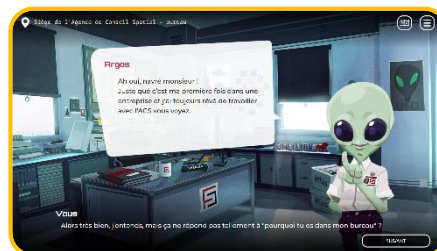
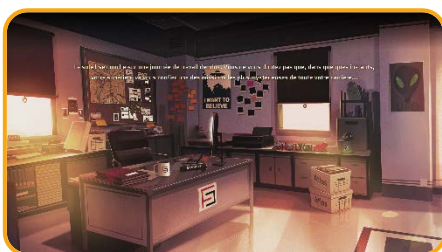
Dans cet univers décalé, ce jeu se veut le plus proche de la réalité du maître d'apprentissage. Il offre la possibilité de faire vos propres choix, qui impacteront directement le déroulement de la partie et votre relation avec votre apprenti.e.

Suite aux nombreuses situations auxquelles vous serez confronté.e dans le jeu, vous pourrez consulter le guide du MAP tout au long de la partie et échanger sur votre expérience avec la formatrice et les autres MAPs lors de la journée de formation.

Le pitch ?

Vous incarnez Spencer, un agent et maître d'apprentissage au sein de l'Agence de Conseil Spatial, un organisme qui enquête sur les phénomènes spatiaux et extraterrestres.

Vous allez devoir résoudre une mystérieuse affaire, accompagné de votre apprenti Argos.



Images issues du jeu